



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents du travail

Question écrite n° 114030

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le risque d'accident des jeunes qui débutent dans la vie active. Aujourd'hui, les jeunes sont particulièrement exposés aux risques d'accident du travail du fait de leur manque d'expérience, de formation et de leur prise de conscience. À travers l'Europe, le risque d'accident non mortel sur le lieu de travail est plus élevé d'au moins 50 % pour les jeunes de 18 à 24 ans (d'après les statistiques Eurostat). C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer ses intentions afin de mieux prévenir ces accidents sur le lieu de travail pour qu'ils diminuent dans les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114030

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13480